



Voilà, en cours de travaux pour création d un bar-billard avec resto,..

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 25 juillet 2010

Bonjour,

Voilà, en cours de travaux pour création d un bar-billard avec resto, l'établissement est en CAVE, très belle cave voutée brique jaune ...

Afin de contourner la loi sur la complexité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, car irréalisable, puis-je ouvrir en tant que club privé ?

SANS AUTORISATION MUNICIPALE D'OUVERTURE...

Réponse :

Les lois sont faites pour être appliquées ou éventuellement contestées, mais toujours respectées tant qu'elles ne sont pas abrogées.

Par ailleurs, il n'existe pas d'entité juridique club privé . Donner cette appellation à un établissement ne l'empêche donc pas de devoir respecter les règlements qui encadrent les restaurants et les salles de billard.